



REGLEMENT 2018

(le présent règlement est soumis à d'éventuelles modifications)

Nota bene : dans ce présent règlement, le nom « SWIMRUN COTE D'AZUR » sera abrégé en SRCA.

Par le seul fait de leur inscription, tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement et dégagent ainsi la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Chapitre 1 - Présentation de la compétition :

Dénomination :

Le « SWIMRUN COTE D'AZUR » est une épreuve d'endurance, affiliée à la Fédération Française de Triathlon, alternant nage en mer et course à pied.

Date :

Le SRCA aura lieu le dimanche 28 octobre 2018.

Composition des équipes :

L'épreuve se déroule par équipe de 2 personnes, en une seule étape. Votre équipe doit être constituée de 2 hommes ou 2 femmes ou mixte.

Distance des épreuves:

Le SRCA comprend :

- un format L avec 41 kms au total comprenant 33kms de RUN et 8 kms de SWIM
- un format M avec 26 kms au total comprenant 21kms de RUN et 5 kms de SWIM
- un format S avec 13.5 kms au total comprenant 11 kms de RUN et 2.5 de SWIM
- un format XS avec 7 kms au total comprenant 5,5kms de RUN et 1,5 kms de SWIM

Site de course :

Pour les formats XS, S et M, l'épreuve débutera et se terminera sur le Port de Beaulieu-Sur-Mer, en traversant les communes de Saint-Jean Cap Ferrat et Villefranche-sur-Mer.

Pour le format L, l'épreuve débutera à la Plage Marquet de Cap d'Ail et se terminera sur le Port de Beaulieu-sur-Mer, en traversant les communes de Cap d'Ail, Eze, Saint-Jean Cap Ferrat et Villefranche-sur-Mer.

Mise en garde spéciale :

L'épreuve « SWIMRUN CÔTE D'AZUR », est réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique.

Chapitre 2 - Inscriptions :

Ouverture des inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er mars 2018 et seront closes au plus tard le 21 octobre 2018 sur le site www.swimruncotedazur.fr

Age minimum :

L'âge minimum pour participer est de 18 ans révolus au jour de l'épreuve.

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il faut remplir le formulaire en ligne de notre site partenaire : www.optirun.fr
Vous devez ensuite fournir les pièces justificatives demandées, sur le site internet.

Pièces justificatives à fournir :

→ CAS n°1 : VOUS ETES LICENCIÉS FFTRI : vous devez fournir une copie de votre licence FFTRI 2018

→ CAS n° 2 : VOUS N'ETES PAS LICENCIÉS FFTRI : vous devez fournir un certificat médical de moins d'1 an, attestant **vos aptitudes au SWIMRUN**.

Certificat médical :

Vous pouvez utiliser le modèle de certificat médical mis en ligne sur le site, qui comporte la mention « Apte à la pratique du Swimrun (efforts prolongés et intenses alternant course à pied et natation en eau libre). Celui-ci devra être dûment complété et signé par votre médecin, puis retourné à l'Organisation au plus tard le 24 octobre 2018, de manière à valider votre inscription.

Licence journée :

Dans le cas n°2 (non-licenciés), vous devez également souscrire une « Licence FFTRI journalière », au tarif de 2 euros, directement sur place, au stand « Enregistrement ».

Validation des inscriptions :

Les inscriptions seront validées sur dossier complet et les organisateurs s'accordent le droit de refuser un concurrent, sans motif préalable.

Modification des équipes :

L'équipe est autorisée de modifier un membre, jusqu'au 21 octobre 2018, en prenant directement contact avec les organisateurs par mail ou téléphone (voir la rubrique « Contact » du site internet)

Nombre maximum d'inscrits :

Pour sa 3e édition, le SRCA limitera les inscriptions à 100 binômes sur tous les formats.

Tarif d'inscription :

Le tarif d'inscription est de :

-50 € par binôme, pour le format XS

-100 € par binôme, pour le format S

-150 € par binôme pour le format M

-195 € par binôme, pour le format L

Conditions d'inscriptions :

L'inscription est ferme et définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Chapitre 3 - Assurance des organisateurs :

Assurance Compétition :

L'Organisation a souscrit, pour la durée de l'épreuve sportive, une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents, dans les cas où les dommages subis par ces derniers seraient générés par une faute de l'organisateur. La compétition est affiliée FFTRI.

Assurance Individuelle :

Tous les concurrents sont assurés individuellement par l'intermédiaire de leur licence annuelle FFTRI ou de la licence journée souscrite, au retrait des dossards.

Chapitre 4 - Retrait des dossards

Date, heure et lieu du retrait :

Le retrait des dossards se fera le samedi 27 octobre 2018, de 15h à 19h, au port de Beaulieu sur mer, au niveau de la tente « enregistrement ».

Documents à présenter :

Chaque swimrunner du binôme doit présenter :

- une pièce d'identité valide
- une licence FFTRI en cours de validité (CAS n°1) ou un certificat médical valide avec la mention « **APTITUDE AU SWIMRUN en compétition** » (CAS n°2)

Licence Journée :

Dans le cas n°2, vous devez souscrire une « licence journée » au tarif de 2 € directement sur place.

Package Swimrunner :

Lors de ce retrait, vous allez recevoir 1 « Package Swimrunner » comprenant :

- 2 chasubles de compétition avec le numéro de dossard
- 2 bonnets de natation
- le « carnet de route » du SRCA
- la puce de chronométrage

Chapitre 5 - Matériel de compétition :

Matériel obligatoire :

Avant le départ de la course, chaque swimrunner doit OBLIGATOIREMENT avoir en sa possession :

- 1 combinaison isotherme (courte ou longue)
- 1 paire de lunettes de natation
- 1 sifflet (par binome)
- 1 paire de baskets
- le chasuble fourni par l'Organisation
- le bonnet fourni par l'Organisation

Matériel optionnel :

De plus, s'il le souhaite, un swimrunner peut avoir en sa possession :

- 1 paire de plaquettes de natation
- 1 pull buoy (dimensions règlementaires)
- 1 sangle élastique entre les concurrents

Matériel interdit :

Tout autre matériel est formellement interdit (palmes, masque, tuba, flotteur autre que pull buoy...)

Vérifications du matériel :

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque concurrent avant leur entrée dans la zone de départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Contrôles inopinés :

Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'Organisation à tout moment de l'épreuve.

Transport du matériel :

Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours du SRCA.

Chapitre 6 - Règles de compétition :

Départ de l'épreuve :

Le départ du SRCA sera donné de la plage « Petite Afrique » à Beaulieu sur mer.

-à 8h45 pour le format M

-à 9h30 pour le format S

-à 9h45 pour le format XS

Le départ du SRCA sera donné de la plage « Marquet » à Cap d'Ail.

-à 7h00 pour le format M

Un transport en bus sera effectué pour tous les concurrents du Format L, au départ du Village Expo (Plage Petite Afrique) pour se rendre au départ.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Chronométrage :

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ du premier équipier jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second équipier.

Distances réglementaires :

Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester à proximité, lors de l'épreuve. Les distances maximales autorisées entre les 2 membres sont de 50m sur terre et de 10m dans l'eau.

Un commissaire de course pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante.

Infractions :

Un commissaire de course pourra sanctionner et/ou disqualifier une équipe si elle enfreint le règlement (Voir chapitre Disqualification)

Pointage hors délai :

Un commissaire de course pourra arrêter une équipe si celle-ci est considérée comme hors délai, par rapport aux barrières horaires fixées par l'Organisation. Les participants déclarés hors délai seront alors stoppés et rapatriés au départ, en suivant la logistique prévue par l'Organisation.

Chapitre 7 – Parcours :

Balisage :

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles facilement (bouées, fléchage, rhabalises, fanions, banderole), notamment pour les entrées et sorties de l'eau. Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification. Des bénévoles sont également présents pour assurer votre sécurité sur le parcours.

Carnet de route :

Un « carnet de route » sera fourni aux concurrents, au plus tard, au moment du retrait des dossards. Il comprend l'intégralité du parcours avec les différentes sections de nage et de course, les lieux de ravitaillements, les postes de contrôle et les postes médicaux.

Barrières horaires :

Le tableau des barrières horaires sera communiqué aux concurrents sur le site internet et au Stand Info. Ces barrières horaires permettront d'arrêter les équipes « les moins rapides » de manière à assurer la sécurité de l'ensemble de l'épreuve.

Modification du parcours :

Pour des raisons de sécurité, l'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

Chapitre 8 - Postes de Ravitaillements

Emplacements :

Le concurrent pourra bénéficier de points de ravitaillement prévus par l'Organisation, et mentionnés sur le « carnet de route ».

Approvisionnement :

Ces postes seront approvisionnés en boissons et nourriture de type marathon.

Autonomie alimentaire :

Les concurrents qui le souhaitent, pourront transporter avec eux de la nourriture et de la boisson.

Zones propres :

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillements doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage. Buvez et mangez dans l'enceinte des postes de ravitaillement et utilisez les gobelets qui vous seront remis sur place.

Merci de ne rien jeter en dehors de ces « zones propres », sous peine de disqualification immédiate.

Chapitre 9 - Assistance personnelle :

Les concurrents ne pourront recevoir aucune aide de la part de personnes externes à l'Organisation, sous peine de disqualification.

Chapitre 10 - Postes d'assistance médicale :

Emplacements :

Des postes de secours sont répartis le long du parcours. Leur emplacement est indiqué sur le site Internet et sur le carnet de route. De plus, des équipes mobiles patrouilleront sur le parcours de manière à être au plus proche des concurrents

Utilité :

Ils ont pour objectif d'assurer la sécurité et l'assistance médicale des athlètes. L'équipe médicale, présente sur ces postes, avisera sans délai le Directeur de Course de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve.

Chapitre 11 - Postes de pointage :

Emplacements :

Des postes de pointage sont répartis le long du parcours, et constituent des points de passage obligatoires pour les concurrents. Leur emplacement est indiqué sur le site Internet et sur le carnet de route.

Utilité :

Ces postes de pointage visent à assurer le bon déroulement de la compétition et le suivi des swimrunners.

Contrôles inopinés :

L'Organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés sur le parcours, de manière à vérifier la bonne conformité des équipes vis-à-vis des règles de course. Ils ne seront pas précisés sur le site internet.

Pénalités :

Les postes de pointage serviront également de « zones de pénalité » pour permettre aux coureurs sanctionnés de réaliser leur pénalité émise par un commissaire de course. Ces pénalités seront d'une durée fixe de 3 min en mode « Stop and Go ».

Chapitre 12- Abandon :

Abandon d'une équipe :

Les concurrents qui souhaitent abandonner définitivement doivent faire invalider son dossard auprès d'un bénévole ou du poste d'assistance le plus proche. Il leur faudra remettre leur chasuble afin que celui-ci soit neutralisé.

Rapatriement :

L'organisation « rapatriera » les concurrents ayant abandonné à partir des postes d'assistance (secours, ravitaillement ou pointage) précisés sur le site internet. Vous devrez donc impérativement rejoindre un de ses postes pour assurer votre retour au point de départ.

Obligation de signalement :

Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence sur le parcours donnerait lieu à des recherches inutiles et les frais engagés vous seront facturés.

Chapitre 13 - Classements :

Equipes récompensées :

- les trois premières équipes MASCULINES
- les trois premières équipes FEMININES
- les trois premières équipes MIXTES.

Chapitre 14- Modification ou annulation de la compétition :

Modification de l'épreuve :

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'Organisation proposera un parcours de substitution. Un communiqué express sera immédiatement fait auprès de tous les participants.

Annulation de l'épreuve :

En cas de force majeure, si la sécurité des concurrents est trop engagée, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.

Conditions particulières :

Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les sommes déjà versées par les concurrents ne seront pas remboursées.

Chapitre 15 - Droits à l'image

Conditions du droit à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'Organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Utilisation des images de l'épreuve :

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

Chapitre 16 - Jury de la compétition :

Membres du jury :

- Directeur de course : Grégory Petitjean
- Adjoints : Nicolas Tassel, Christophe Charpentier

Décisions du jury :

Le jury se réserve le droit de prendre une décision de « bons sens » dans le cas où une situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement. Une décision du jury est définitive et sans appel.

Chapitre 17 – Réclamations :

Possibilité de réclamation :

Les réclamations seront recevables par écrit dans les 30 minutes qui suivent l'affichage complet des résultats provisoires par le Directeur de course sur le lieu d'arrivée et feront l'objet d'une consultation par le jury.

Communication de la décision :

Une fois la décision prise par le jury et en tenant compte des impératifs de la course, celle-ci sera communiquée au plus vite aux équipes concernées.

Chapitre 18 – Critères de disqualification :

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion.

- Absence d'un article du matériel obligatoire pendant la durée de la compétition
- Utilisation d'un article du matériel interdit
- Non respect du parcours balisé par les organisateurs
- Omission de passage à un poste de pointage.
- Pointage au-delà des barrières horaires.
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve.
- Rejets de déchets par les concurrents, en dehors des « zones propres ».
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles ou des membres de l'Organisation.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Etat physique ou psychique jugé inapte à la poursuite de l'épreuve.
- Comportement dangereux d'un concurrent vis-à-vis de sa propre personne ou des autres concurrents.

Pour toute question relative à ce règlement, merci de contacter :

Team SRCA au 06.83.73.70.82 ou par mail à srca06310@gmail.com



www.swimruncotedazur.fr